

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 05 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés	DATE DE LA CONVOCATION
15	12	2	14	Le 28 octobre 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET

MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents/excusés : MMES Aurélie CAVALLERO (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)

M. Laurent CLAUS

A été élu secrétaire : *Monsieur Christophe JOLY*

Objet : **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JANVIER 2026**

TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES AU 1^{ER} JANVIER 2026

1) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2026 et de les garder comme suit :

TARIFS DE LOCATION **A LA JOURNEE**

du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		90 €	100 €	160 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		100 €	100 €	100 €

TARIFS DE LOCATION **AU WEEK-END**

avec remise des clés le vendredi après-midi et état des lieux sortant le lundi matin

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		80 €	100 €	150 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		110 €	130 €	180 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		150 €	250 €	400 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		200 €	350 €	700 €
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		150 €	150 €	150 €

- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.

- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide
- Les associations communales organisant des manifestations à but lucratif, peuvent bénéficier de la salle gratuitement **pour les deux premières manifestations de l'année** (hors réveillon du 31 décembre).

Elles pourront également **bénéficier du tarif « à la journée »** pour une location d'un jour du lundi au dimanche

Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALE

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**
- Restaurant de la Commune : **510 €**
Associations, Sociétés, Restaurants
- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**

Tarif de location normal au week-end.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

2) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location des tables et chaises pour 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1^{er} janvier 2026 et de les garder comme suit :

1 lot = 1 table + 6 chaises.

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

Un chèque de caution de 50 €, un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) et un justificatif de domicile seront demandés au loueur.

Minimum 3 lots par location.

- **DECIDE** de garder la livraison aller et reprise du matériel sur la commune par les agents techniques pour un montant de **15 €** supplémentaire. Livraison et retour aux heures de travail des agents techniques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT



